

**AGRICULTURE,
PASTORALISME ET
TERRITOIRE**

**Stratégie agricole pour
le Vercors 4 Montagnes**

2024-2029





SOMMAIRE

Historique.....	4
Pourquoi une stratégie agricole ?.....	7
Le stratégie mise en place par la CCMV	9

HISTORIQUE

Le territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors est un territoire montagnard, pour lequel l'agriculture a joué un grand rôle dans l'histoire.

Rapidement exploré à des fins agricoles et forestières, les premières traces de présence humaine datent d'il y a 50 000 ans. Plus tard, c'est pour l'accès à l'herbe et au pâturage que les hommes s'y sont aventurés. Pour progresser, les bergers procédaient par brûlis afin d'ouvrir le paysage et permettre le passage des bêtes. C'est ainsi que le massif a d'abord été ouvert et que l'agriculture y est née il y a près de 7 000 ans avec les premières installations permanentes d'humains.

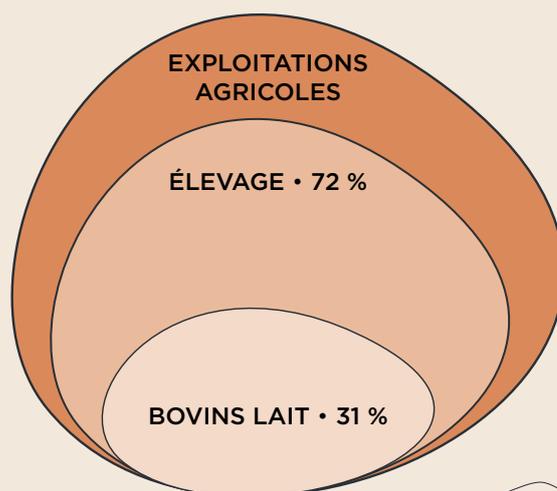
En 2020, la Surface agricole utile (SAU) totale sur les 6 communes de la Communauté de communes est de 4 500 ha, elle représente 18 % de la surface globale du territoire, et les alpages représentent eux 15 % du territoire. L'agriculture est donc un axe fortement structurant du paysage de la Communauté de communes.



Corrençon-en-Vercors en 1900

Les fermes du Vercors fonctionnent en systèmes de production extensifs. La surface moyenne par exploitation en 2020 est de 55 ha alors qu'elle est de 69 ha à l'échelle nationale, et 71 % des exploitations du territoire sont économiquement considérées comme des micro ou des petites exploitations.

Sur 82 exploitations recensées en 2020, le territoire en compte 59 tournées vers l'élevage, dont 26 en bovins lait.



Entre 2010 et 2020, le profil de l'agriculture a changé : le nombre d'exploitation a diminué et la surface agricole utile moyenne par exploitation a augmenté.

Les élevages sont tournés vers l'herbe comme ressource principale fourragère : ils valorisent ainsi les espaces ouverts du territoire et participent à l'entretien du paysage tel que nous le connaissons, ainsi qu'à l'entretien des pistes de ski dans les stations. 35 % des exploitations produisent sous le label Agriculture biologique.

Les agriculteurs sont organisés en réseau : L'Association pour la promotion des agriculteurs du parc du Vercors (APAP) a été créée en 1970 dans le même temps que le Parc naturel régional du Vercors. Elle constitue l'une des plus anciennes associations permettant de regrouper et valoriser les fermes pratiquant une agriculture paysanne. **Ce type d'association a permis d'éviter l'isolement de l'agriculture montagnarde, de la moderniser et l'ouvrir à l'agro-tourisme.**



Aujourd'hui appelée « Association des Producteurs Fermiers du Vercors », l'association créée en 2019 gère la marque « Fermes du Vercors » qui œuvre pour la promotion et la défense de la production fermière du territoire du Parc naturel régional du Vercors. Elle regroupe une grande diversité d'animaux d'élevage et de productions végétales. Sur le territoire de la Communauté de communes, elle compte 23 fermes dont les productions varient de la viande, au fromage, confitures, crèmes glacées, miel et tisanes mais aussi d'autres produits comme les cosmétiques.

Le service de remplacement qui permet de prendre le relais des agriculteurs en congé ou en arrêt, est né dans les années 1970 également, porté par le Parc naturel régional du Vercors. Il s'agissait d'une initiative innovante à l'échelle nationale. Par ailleurs, les « fermades » sont nées dans les années 2000 d'une prise de conscience du potentiel touristique sur le territoire et visaient à ouvrir les fermes au public avec des programmes mêlant produits locaux, concerts et spectacles.



La spécificité du territoire s'est fortement orientée vers l'élevage laitier. Cela a permis de développer la production de fromages sur le territoire.

En 1998, le Bleu du Vercors-Sassenage est reconnu Appellation d'origine contrôlée (AOC), puis Appellation d'origine protégée (AOP) en 2001, grâce au travail mené par le Syndicat interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage (SIVER) ». Ces reconnaissances viennent qualifier un savoir-faire présent sur le territoire du Vercors nord et sud.

La production de Bleu du Vercors a fortement augmenté ces vingt dernières années: de moins de 100 tonnes par an en 1999 à plus de 500 tonnes en 2023. La coopérative Vercors Lait produit la majorité du volume mis en vente, mais la production fermière existe également pour environ 80 tonnes produites.

Le Saint-Marcellin, lui, est une Indication géographique protégée (IGP) reconnue en 2013.



La coopérative Vercors Lait, créée en 1956 permet de regrouper et valoriser la production laitière des exploitations locales et ainsi garantir un niveau de prix aux agriculteurs. Elle regroupe 32 exploitations dont 80 % sont localisées sur le territoire de la CCMV.

Implantée à Villard-de-Lans, elle fabrique 760 tonnes de fromage, dont 434 tonnes de Bleu du Vercors en 2023. L'AOP Bleu représente 36 % de ses ventes, et l'IGP Saint-Marcellin en représente 10 %.

La coopérative produit également des tommes, de la raclette et revend d'autres productions.

Depuis les années 2010, le territoire accueille des productions toujours plus diversifiées, avec différentes installations en arboriculture, plantes aromatiques et maraîchage.

CHIFFRE CLÉS SUR LE VERCORS 4 MONTAGNES

	2010	2020	évolution
Nombre total d'exploitations	95	82	-13,7 %
Surface agricole utile (SAU) totale (ha)	4 219	4 577	8,5 %
SAU moyenne (ha)	44,4	55,8	25,7 %
Production brute standard (PBS) totale (k€)	6 116	5 773	-5,6 %
Total Unité de gros bétail (UGB)	4 576	4 462	-2,5 %
Travail total (ETP)	142,1	150,3	5,8 %
Nombre chefs d'exploitation*	119	123	3 %
__dont femmes	16 %	28 %	+16 points
Âge moyen des chefs d'exploitation*	48 ans	48 ans	stable

Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

* chefs d'exploitation, coexploitants

POURQUOI UNE STRATÉGIE AGRICOLE ?

Des enjeux nationaux...

L'agriculture est l'une des activités les plus structurantes du pays. Sur le plan paysager, elle représente près de 56% de la surface du territoire national dont 37 % de sols cultivés, 34% de forêts et 19 % de prairies toujours en herbe.

En 30 ans, le revenu net de la branche agricole a baissé de 40 % en euros constants. Selon une étude de 2016 à l'échelle nationale menée dans le cadre de la mise en place de la loi Egalim*, 50 % des agriculteurs auraient gagné moins de 350€/mois lors de cette année, exerçant soit une double activité, soit avec un revenu du foyer complété par le conjoint ou la conjointe.

En France, depuis 2010, le nombre de fermes diminue de 2,3 % par an et l'on dénombre aujourd'hui un peu moins de 400 000 exploitations agricoles. Cependant la France reste le premier producteur de l'Union Européenne, et le 6e exportateur de produits agricoles et agroalimentaires à l'échelle mondiale.

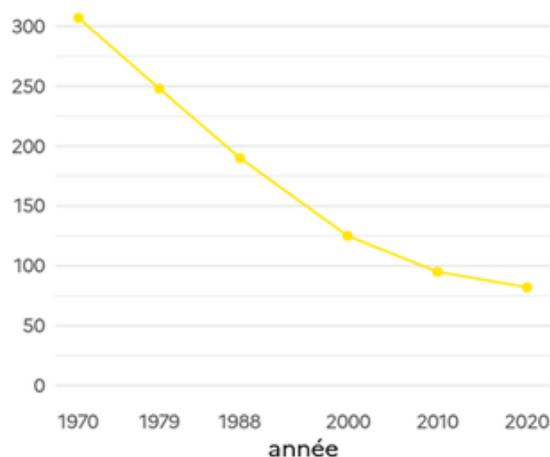


Et des enjeux locaux...

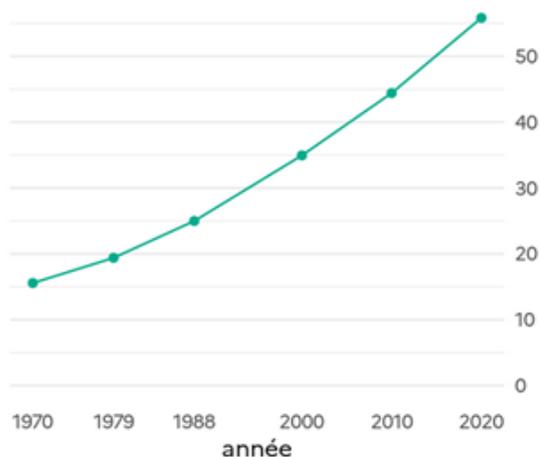
Sur le territoire de la CCMV, le nombre d'exploitations a également fortement diminué avec une augmentation de la surface moyenne par exploitation et une diminution des exploitations individuelles au profit des GAEC** (25 GAEC en 2020 contre 16 en 2010). En revanche, le nombre de chefs d'exploitation et le nombre d'emplois reste relativement stable et l'agriculture représente aujourd'hui 150 ETP*** (contre 142 en 2010).

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
4 Montagnes

nombre d'exploitations



SAU moyenne en ha



source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020

Loi Egalim** : loi française pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. *GAEC** : Groupement agricole d'exploitation en commun. *****ETP** : Equivalent temps plein.



La moyenne d'âge actuelle des chefs d'exploitation est encore élevée : 17 % des exploitations sont concernées par un départ à la retraite dans les 5 prochaines années (données Agreste 2020), et 40 % d'ici 10 ans (données Chambre d'agriculture 2024). Les transmissions d'activité s'anticipent car il faut trouver un repreneur, mener de nombreuses démarches auprès des propriétaires – les agriculteurs sont rarement propriétaires de toutes leurs terres – mais également auprès de la MSA (Mutuelle sociale agricole) et d'autres instances.

Pour les nouveaux arrivants, le territoire de la CCMV est un territoire attractif avec un cadre agréable et des coopérations efficaces (Coopérative Vercors Lait, association des producteurs fermiers du Vercors, vie syndicale et associative locale dynamique).

La proximité des pôles urbains de Grenoble et Valence permet aussi une valorisation de la production à une échelle locale. Cette valorisation en circuit court, en plus de s'inscrire dans une logique d'autonomie alimentaire vise aussi à assurer un bon équilibre économique des exploitations.

Néanmoins, **le foncier est devenu cher et plus rare avec une perte due notamment à la consommation masquée de terres agricoles.** Depuis 2018, le territoire a perdu 12 ha/an de terres agricoles en moyenne, soit par artificialisation pour 4 ha/an, soit par de l'acquisition pour de l'usage d'agrément (consommation masquée) pour 8 ha/an. Les cédants conservent parfois leur habitation principale, revendant un parcellaire sans possibilité de se loger à proximité des champs pour les repreneurs, dans un contexte où le prix de l'immobilier est devenu l'un des plus élevés de l'Isère.

Le changement climatique est également devenu un enjeu prioritaire pour l'agriculture locale. La qualité et la disponibilité de l'herbe est fortement impactée, et le modèle de l'élevage tel qu'il existe aujourd'hui pourrait être à repenser afin de l'adapter à ces changements. La disponibilité de l'eau et son stockage sont devenus cruciaux pour les agriculteurs et la mise en œuvre de l'utilisation d'énergies renouvelables est devenue un enjeu majeur.



Enfin, **les espaces naturels agricoles sont également des espaces fréquentés par les pratiquants de loisirs et sports de pleine nature.** La présence des chiens de protection, l'habitat du berger ou de la bergère, le respect des cultures, des clôtures ou de la présence du troupeau ne sont pas toujours compris par ces usagers également présents et importants pour le territoire. Il est donc nécessaire d'accompagner ces usagers avec des actions de sensibilisation pour éviter les différends ou les conflits.

Pour répondre à ces enjeux et accompagner les agriculteurs, la Communauté de commune du massif du Vercors a souhaité élaborer une stratégie agricole en complément des actions déjà déployées sur le territoire par l'Etat et les collectivités locales (Région, Département, communes, Parc naturel régional du Vercors) et en partenariat avec le réseau des acteurs de l'agriculture : Sociétés d'aménagement foncier et établissement rural (SAFER), Chambre d'Agriculture 38, SIVER (Syndicat interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage), Fédération des Alpes de l'Isère (FAI), syndicats professionnels...

LA STRATÉGIE MISE EN PLACE PAR LA CCMV

3 AXES SONT RETENUS

1. Maintenir une **agriculture de montagne** dans toute sa richesse sur le territoire.
2. Accompagner l'agriculture **face aux enjeux climatiques** et environnementaux.
3. Valoriser et **soutenir l'activité pastorale** sur le territoire.

1. MAINTENIR UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE DANS TOUTE SA RICHESSE SUR LE TERRITOIRE

} Renforcer une culture de massif qui valorise les activités agricoles et leur complémentarité par la communication et la sensibilisation :

- Mettre en place des outils de communication à destination des habitants et usagers du territoire pour parler des productions animales et végétales.
- Favoriser la communication sur l'agriculture comme pilier structurant du territoire et de son attractivité dans les moyens de communication propres à la collectivité.

} Soutenir les projets qui font vivre les types d'agriculture et leurs traditions sur le territoire :

- Promouvoir les dispositifs d'aides directes aux agriculteurs, notamment ceux portés par la Région et le Département.
- Soutenir les actions collectives de projets ou d'associations en faveur des activités agricoles sur le territoire : syndicats professionnels, soutien psychologique aux agriculteurs.

} Maintenir la vocation agricole du foncier rural :

- Maintenir une veille sur le marché du foncier et agir sur les ventes pour permettre la reprise des exploitations et le maintien du foncier agricole sur le territoire en partenariat avec la SAFER et les communes.
- Suivre et adapter les moyens de préservation du foncier agricole du PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal et son volet Habitat).

} Soutenir l'installation et la transmission des fermes dans le Vercors 4 Montagnes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 38 :

- Maintenir un lien et un réseau entre les acteurs agricoles du territoire.
- Mettre en lien les cédants et les porteurs de projets.
- Sensibiliser les élus et les propriétaires fonciers à l'usage des terres agricoles.
- Faciliter l'intégration des nouveaux exploitants et la diversification.
- Capitaliser sur nos connaissances et les retours d'expériences pour proposer de nouveaux modèles d'installation.

} Valoriser les productions à l'échelle locale pour un meilleur équilibre économique des exploitations :

- Soutenir la coopérative Vercors Lait.
- Soutenir l'AOP Bleu du Vercors et l'organisation de la Fête du Bleu tous les deux ans.
- Valoriser les produits locaux dans la restauration collective dans toute leur diversité.
- Communiquer sur la diversité des productions locales (réseaux sociaux, Le Mag, Vercors Inside...).
- Promouvoir les productions locales auprès des commerçants et restaurateurs locaux et faciliter la mise en relation avec les agriculteurs.

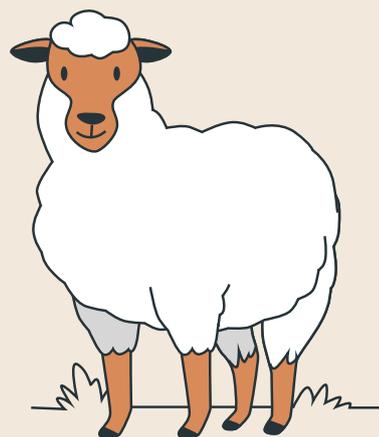
2. ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

} Accompagner les agriculteurs dans leurs transitions :

- Suivre et promouvoir les actions menées par le Parc naturel régional du Vercors en faveur de la biodiversité sur le territoire : mesures agro-environnementales et climatiques, alpages sentinelles, concours des prairies fleuries...
- Accompagner les agriculteurs dans le développement des énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque sur les toitures.
- Intégrer les besoins de l'agriculture dans les réflexions futures sur la gestion territoriale de l'eau en lien avec les communes.
- Accompagner les apiculteurs dans la gestion du frelon asiatique en partenariat avec le GDS (Groupement de défense sanitaire).

} Optimiser la valorisation des sous-produits agricoles :

- Valoriser le lactosérum et autres produits agricoles au niveau de l'unité de méthanisation de Fenat à Villard-de-Lans.
- Accompagner les agriculteurs dans la gestion de leurs déchets en partenariat avec l'éco-organisme Adivalor.



3. VALORISER ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ PASTORALE SUR LE TERRITOIRE

} Porter et animer le Plan pastoral territorial (PPT) en partenariat avec la Fédération des alpages de l'Isère (FAI), et les fonds financiers associés de l'Europe et de la Région à destination des communes et groupements pastoraux autour de 4 objectifs :

- Permettre l'accès à l'herbe et à l'eau aux troupeaux dans un contexte de changement climatique.
- Permettre une activité pastorale viable et durable.
- Renforcer les connaissances sur la gestion des espaces pastoraux et accompagner la structuration des acteurs.
- Sensibiliser le grand public et les jeunes au pastoralisme et à ses enjeux.

} Porter des actions de sensibilisation et de pédagogie sur l'activité pastorale et anticiper les conflits d'usage :

- Organiser l'événement « Le Vercors fête ses alpages » chaque été pour sensibiliser le grand public à la vie pastorale.
- Participer au financement de la médiation en montagne, notamment par les jeunes en service civique recrutés par le Parc naturel régional du Vercors.
- Accompagner les communes et les alpagistes dans la gestion de leurs alpages.

